

Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 15 juillet 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 3 p. (140r, 141r, 142v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 15 juillet 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49924>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juillet 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Guettier, André \(1817-1894\)](#)

Lieu de destination 232, rue Saint-Antoine, Paris

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin regrette que sa santé ne lui permette pas d'aller le voir à Paris ; il lui signale qu'Alexandre Tisserant lui expliquera quelles sont les recherches qu'il doit faire. Il l'informe qu'une expertise a eu lieu sur les boutons de porte en fonte de fer et qu'elle lui a donné raison contre Boucher et Cie. À propos du brevet Scellier et de la fabrication des objets creux en fonte : Godin pense que le procédé contenu dans le brevet Scellier est utilisé couramment chez les fondeurs mais il n'a pu trouver un fondeur le mettant en œuvre à Paris. Il demande à Guettier de lui fournir les preuves de l'usage commun de ce procédé.

Notes Le brevet Scellier n° 85265 auquel Godin fait allusion est le brevet d'invention de 15 ans n° 85565 pour une lanterne à noyaux dite lanterne à noyau équilibré à portée métallique, applicable au moulage des pièces creuses fondues en métal, n'ayant qu'une ouverture, déposé le 2 juin 1869 par Scellier, ingénieur civil à Voujeaucourt (Doubs) (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB85565, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 4 avril 2023).

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderie](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Scellier \[monsieur\]](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 17 Juillet 1839 140

Monsieur Guettier,

Je regrette que ma santé ne me permette pas d'aller courir avec vous à Paris. M. Bissarant qui déjà a eu l'honneur de vous voir vous remettra cette lettre et vous expliquera la nature des recherches auxquelles il m'est indispensable de me livrer. Je puis cependant vous en dire un mot ici.

Une entreprise vient d'avoir lieu au sujet de la fabrication du boulon de ponte en fonte de fer. Mon avocat prétendait être l'auteur de ce produit nouveau. Il m'a été facile de démontrer contre lui qu'il n'avait d'aucun sens cette prétention. Ses experts m'ont donné raison. Sur tous les points, concourent cette opinion.

Le brevet français que j'avais déposé pour la fabrication du boulon de ponte, M. Bouchet, me déclare plus un produit nouveau, mais une manière particulière de fabriquer la boulon de ponte. Ce brevet explique que la boulon brevetée consiste à faire avec moins de mouillage d'une fontaine à l'huile d'olive, avec l'argile et des gâteaux d'argile, faire cuire cette argile au four dans une forme, et la faire cuire dans un four au feu de bois.

J'ai fabriqué le même produit en emplissant une poche en forme de disque tenant uniquement par son arête dans le sable du moule, mais pour cela j'ai employé la fonte. Les experts ont reconnu qu'il y avait dans mon procédé une idée valablement brevetée, mais que je ne pouvais suivre ^{mais} l'exploiter que l'expiration du brevet Scellier, d'où ce matin que mon disque et ma fontaine étaient en métal et le posant sur et dans le sable, j'exprimerais une partie de ce qui est du domaine de Scellier.

Tout ce résumé donc à ceci savoir : si réellement il peut être indiqué aux fondeurs d'employer, pour l'obtention des pièces creuses à une seule ouverture, des moyaux établis sur une partie intelligemment posant sur et dans le sable et ne nécessitant que le bâillage de la partie des moyaux destinée à faire le creux de la pièce ?

C'est certainement là un moyen que tout fondeur utilise dans les cas particuliers où un objet creux lui est demandé, mais il faudrait faire de ce procédé l'objet d'une contestation, que des applications passées faites dans l'art du fonderie ne permettent qu'en une façon dérisoirement suffisante.

Je crois pour ma part croire à

Paris une démonstration facile d'une semblable pratique dans les moyens qui ont dû être employés pour extraire les boules en cuivre qui m'avaient fait d'une jolie pièce, il y a environ un siècle. Malheureusement tous les fondus étant morts, ces procédés sont complètement oubliés et je n'en sais pas toutes personnes parmi les fabricants actuels de cet article qui pourraient me donner des renseignements à ce sujet.

Je garderai donc place de vous, je vous prie, car ce sera point est maintenant celui que j'ai à établir c'est à dire que dans l'art de fondre on a employé et l'on emploie des moyens appropriés dans le sens du mot le plus simple et économique possible et bon pour le travail.

Je serais heureux que vos connaissances et votre pratique dans l'art du fondre vous permettent de me mettre sur le tract de faire quelques précisions incontestables.

A. Considérant aussi donner, en vous renouvelant cette lettre, les explications complémentaires qui vous seront nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleures sentiments.

John G.